PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'an **deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin,** à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL, Florian MAZOYER

Etaient absentes excusées : Juliette DEVRED, Corinne GUILLAUME LAFOND

Secrétaire de séance : Samy RASPAIL

1. **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2024**

   Après quelques corrections le Procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2. **Ordre du jour détaillé de la séance, désignation du secrétaire de séance : Monsieur Samy RASPAIL**
   1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024
   2. Ordre du jour détaillé de la séance, secrétaire de séance, Monsieur Samy RASPAIL
   3. Subventions aux associations, **Délibération N°11**
   4. Demande d'un nouveau transformateur, **Délibération N°12**
   5. Réseau d'eau : Réparations en cours, nouvelles conventions SIEHR, modifications sur le prix de l'eau compte tenu de l'augmentation du tarif de 30 % du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion, le point sur le transfert de l'eau, **Délibération N°13**
   6. Informations et questions diverses
      - 6.1. Le point sur l'archiviste, action 2023, prévision 2024
      - 6.2. Le point sur l'agent de prévention
      - 6.3. Le point ANC Dousselin
      - 6.4. Le point sur ADN
3. **Subventions aux associations, Délibération N°11**

Subventions aux associations (N° DE_2024_11)
Sur une proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement comme suit :

4.

SUBVENTIONS 2024	
ACCA de Comps	250 €
Comps Animation	300 €
Comps Historique	200 €

APIDEA	150 €
Association Familiale de Dieulefit	400 €
ADMR de Bourdeaux	100 €
Service de Remplacement de Bourdeaux	100 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Dieulefit	200 €
La Tirelire Bourdeaux	50 €
L'école buissonnière Dieulefit	50 €
Union Sportive Dieulefit-Bourdeaux	100 €
Ecole Sainte Marie : Année scolaire 2022-2023	1800

Pour l'école de Sainte Marie, il a été décidé l'attribution d'une subvention de 1000 €/enfant en maternelle et 800 € par enfant en primaire.
Pour l'année 2023-2024, un élève compsois est inscrit en CM2 et un en Moyenne Section de maternelle.

5. **Demande d'un nouveau transformateur, Délibération N°12**

Territoire dEnergie Drôme Renforcement du réseau (100% SDED) Approbation du projet (N° DE_2024_12)
Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification** Renforcement du réseau BT à partir du poste LE SERRE suite à la réclamation de la SARL la source du jabron	
Dépense prévisionnelle HT	**81 554.18 €**
dont frais de gestion : 3 883.53 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	81 554.18 €
Participation communale	**Néant**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Refuse le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
2. Refuse le plan de financement ci-dessus détaillé.
3. Refuse que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire d'Energie Drôme.
4. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération : rejetée

6. **Réseau d'eau : Réparations en cours, nouvelles conventions SIEHR, modifications sur le prix de l'eau compte tenu de l'augmentation du tarif de 30 % du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion, le point sur le transfert de l'eau, Délibération N°13**

Tarifs TTC fourniture de l'eau potable (N° DE_2024_13)
Sur propositions du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de passer à la tarification été/hiver ;
- fixe Le tarif de la vente de l'eau potable et les redevances d'assainissement à compter du 1er octobre 2024 comme suit :

1. **Tarif de la vente de l'eau potable et les redevances d'assainissement à compter du 1er octobre 2024**

Pour la vente de l'eau communale Abonnement annuel 92,00 € m3 eau potable 1,15 € en hiver (du 1er octobre au 30 avril) 1,45 € en été (du 1er mai au 30 septembre)	**Pour l'assainissement** Abonnement annuel: 150 € m3 eau assainie : 1,70 € / m3

A ces tarifs s'ajouteront les taxes en vigueur

2. **Location des compteurs :**

- Compteur normal diamètre 20-27 mm, ¾ pouces 10€ par an
- Compteur de diamètre supérieur 20€ par an

3. **Relevé manuel d'un compteur**

- Dépourvu de télérelève du fait de l'abonné,
- Ou inaccessible du fait de la végétation du au mauvais entretien de l'abonné.
- Dans ces deux cas, le relevé pourra être facturé 50€

4. **Périodicité de facturation**

- La facturation sera effectuée deux fois par an, elle comprendra l'abonnement, la consommation et la location du compteur du 1er octobre au 30 avril et du 1er mai au 30 septembre.

Délibération : adoptée

7. **Informations et questions diverses**

7.1. Le point sur l'archiviste, action 2023, prévision 2024

En 2023, Magali CHAZAUD a traité 1,1 m linéaire d'archives, les archives anciennes sont terminées et classées.

En 2024 elle mettra en place le logiciel Liégo (Système d'Information Archivistique) qui permettra de retrouver les N° de bordereau, mais pas encore les pièces on est loin de la numérisation de l'ensemble des archives des communes. L'accès à ce logiciel sera personnel (élu ou agent quelle formera). Elle réorganisera le rangement des archives dans la mairie rénovée. Au total, elle viendra 4 demie journée, cout de l'opération 684 €.

7.2. Le point sur l'agent de prévention, action 2023, prévision 2024

En 2023, Stéphane TAILLEU a mis en place à Comps le document unique, qui a été envoyé au centre de Gestion 26 suite à la visite de l'ACFI, **A**gent **C**hargé de la **F**onction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité, Monsieur Bruno Lumière, le 6 août 2019 (294€). Ensuite, ce dernier a été remplacé par Monsieur Patrick LART parti en retraite. A l'heure actuel notre ACFI est Monsieur Pierre MAZIMANN.

En 2024, Stéphane TAILLEU viendra 1 jour, cout de l'opération 203 €

- Envoi « DU », plan d'action et rapport d'inspection modifié au CDG26

- Suivi et proposition pour les formations

- Suivi des registres de sécurité

- Aide à la déclaration des DAE

- Mise en place des registres d'accessibilité

7.3. Le point sur l'Assainissement Non Collectif à Dousselin

Monsieur HERBLOT-MAHET a réalisé son installation avec un système compact, mais il ne possède qu'une petite parcelle de terre derrière sa maison qui est très argileuse. Il ne peut pas rejeter ses eaux usées sur sa parcelle. Il utilise l'ancienne installation et doit réaliser un nouveau système d'épandage à proximité de l'ancien en même temps que les 3 autres propriétaires de la même aile de bâtiments qui doivent régulariser leur installation.

7.4. Le point sur le réseau fibre Ardèche Drôme Numérique

Le déploiement du réseau fibre se déroule en 4 phases : **les études**, l'étape la plus longue et la plus complexe du déploiement, **les travaux**, **l'activation des services** avec l'arrivée des opérateurs et enfin **l'ouverture commerciale** avec la possibilité de souscrire une offre fibre.

Sur notre commune, le déploiement est en phase d'études.

Le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services, missionné par ADN pour réaliser ce déploiement a d'ores et déjà procédé, sur le terrain, au relevé des adresses de chaque logement et à l'identification du mode de raccordement actuel de chaque foyer au réseau téléphonique.

Les études de pré-ingénierie du réseau permettant de définir l'architecture du réseau avec notamment le positionnement des points de branchements optiques (PBO) qui desserviront les foyers de la commune en fibre optique viennent d'être validées par ADN et permettent de poursuivre les études par un nouveau cycle sur le terrain.

Le travail des équipes du groupement consiste aujourd'hui à identifier et vérifier l'état des supports aériens et souterrains existants (fourreaux et poteaux) qui serviront à déployer la fibre. L'étude de chaque support devra ensuite être validée par son gestionnaire notamment Orange pour les supports sur réseau téléphonique et Enedis pour les supports du réseau électrique afin d'autoriser leur utilisation. Cette partie des études comprend également une

phase de conventionnement avec les particuliers. Un certain nombre d'administrés seront prochainement sollicités pour signer une convention afin d'autoriser le passage de la fibre optique et la réalisation des travaux sur leur domaine privé.

Dans notre cas, le point de distribution de la fibre pour notre commune sera situé au col de Boutière. Au total 95 adresses ont été répertoriées. Par ailleurs, en l'absence d'infrastructure mobilisable, des poteaux seront installés le long de la D 191 au niveau de Champs Rond.

Fin de la séance 22 heures

Le Maire	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre FABRE	Samy RASPAIL